



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 54

## **Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
Madame Linda Goupil  
Ministre de la Justice**

---

**Éditeur officiel du Québec  
1999**

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce projet de loi modifie la Loi sur les substituts du procureur général afin de supprimer une disposition qui empêche les substituts du procureur général d'autoriser, conformément aux dispositions du Code criminel, certaines poursuites au nom du procureur général.*

## **Projet de loi n° 54**

### **LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SUBSTITUTS DU PROCUREUR GÉNÉRAL**

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 4 de la Loi sur les substituts du procureur général (L.R.Q., chapitre S-35) est modifié par la suppression, au paragraphe *a*, de ce qui suit : « sauf dans les cas où l'autorisation préalable du procureur général est requise, ».

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).